

COMMENT ÉVALUER LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ?

GUIDE D'ÉVALUATION PÉJT



2013/2014



FACE PEP
Formation - Audit - Conseil - Études
Fédération Générale des PEP
La solidarité en action

Sommaire

Introduction	3
I/ Qui participe à l'évaluation ?	4
1. Les PEP	4
2. Une démarche participative, le comité technique d'évaluation	4
3. Une évaluation en lien avec les partenaires de la mise en place du PEdT	5
II/ Que peut-on évaluer ? (les objectifs)	6
III/ Comment peut-on évaluer ? (les moyens)	7
1. La méthode de l'évaluation.....	7
IV/ L'évaluation, un focus sur les temps d'activités périscolaires (TAP)	9
1. Le guide de l'évaluation	9
2. Un calendrier prévisionnel de l'évaluation du PEdT.....	10
Conclusion	11
ANNEXES	12
Bibliographie	13
Exemple de Grille d'évaluation du PEdT	15
Exemple de Guide d'entretien PEdT pour un enseignant	16
Exemple de guide de Questionnaire pour un parent	17
Notes	19

Introduction

Les PEP, mouvement d'éducation populaire, ont toujours été complémentaires et engagés aux côtés de l'Education nationale mais aussi des collectivités. La liberté associative des PEP est garante d'un mouvement dynamique de transformation sociale pour participer aux débats et aux actions en tant qu'association à but non lucratif et porteuse de valeurs vers des finalités communes. La mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux (PEdT), des rythmes scolaires, des futurs Espé sont autant de projets locaux à suivre et à soutenir.

Les PEP travaillent, chaque fois que possible, dans la dimension d'implication des usagers, d'élucidation avec eux de leurs demandes, des mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui produisent des inégalités. Les PEP saisissent l'opportunité de partager les Projets Educatifs de Territoire (PEdT.) avec l'ensemble des partenaires aussi bien les professionnel(le)s de l'animation socioculturelle (directeurs d'ALSH, animateurs...), de collectivités (services enfance-jeunesse...) que les élus (maires, députés), les représentants de l'Etat (préfets, services des ministères) et de la société civile (parents, enfants...).

C'est pourquoi les PEP ont créé et diffusé dès l'été 2013 un guide méthodologique pour accompagner les élus et salariés des villes et des intercommunalités dans la mise en œuvre des nouveaux horaires de l'école. Cet accompagnement assure la cohérence, dans un cadre national, des pratiques éducatives de leurs territoires, où les PEdT ne sont pas de simples outils de coordination d'actions juxtaposées mais le moteur d'une véritable dynamique de coopération entre les membres de la communauté éducative locale.

Il s'agit maintenant de partager des repères pour qualifier le plus objectivement possible l'impact des changements liés à la réforme des horaires de l'école. Ce guide qui propose des supports d'évaluation du PEdT mais aussi des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) offre une continuité dans l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la mise en pratique de la réforme des rythmes scolaires. Les acteurs associés précédemment aux choix des horaires scolaires pourront s'en saisir pour actualiser le diagnostic des ressources et des besoins des familles et des enfants au sein du territoire.

L'ambition de ce document est d'évaluer la satisfaction de l'ensemble des acteurs éducatifs tout autant que d'étayer la réflexion de la communauté éducative qui pourra s'en inspirer et affirmer sa propre méthode. Cette appropriation ne pourra se faire que par des échanges constructifs et réguliers qui visent l'amélioration continue et la cohérence des services éducatifs. En effet, l'exercice difficile de l'évaluation ne saura être efficace s'il n'est réalisé que tous les trois ans, au moment de revalider les horaires de l'école, comme prévu par les textes.



I/ Qui participe à l'évaluation ?

→ 1. Les associations PEP

Les PEP portent l'évaluation en s'appuyant sur une démarche d'évaluation partagée. Elle apportera ses connaissances du territoire, du contexte local et ses expériences dans le domaine éducation et loisirs social et médico-social. Elle vise les réussites éducatives et sociales de tous les acteurs, enfants et adultes. Il s'agit donc d'évaluer pour transformer, et non pour juger. La forme de l'intervention se veut cohérente avec les valeurs poursuivies : le bien-être des personnes, les échanges réciproques de savoir...

L'association pourra être accompagnée par la Fédération Générale des PEP qui mettra à disposition des outils de capitalisation du réseau ainsi qu'un appui technique à l'évaluation.

→ 2. Le comité technique d'évaluation, une démarche participative :

Les acteurs éducatifs de l'école publique, parties-prenantes du PEdT, sont nombreux et seront d'autant plus associés à l'évaluation qu'ils l'ont été au préalable pour mesurer les avantages et inconvénients des différents scénarios et anticiper leurs conséquences.

Le commanditaire vérifie que les partenaires qu'il souhaite associer à l'évaluation en priorité sont bien présents dans la proposition d'évaluation. Il s'agit de désigner ceux qui seront associés au « comité technique d'évaluation », de déterminer le temps que chacun pourra investir dans cette mission sous la responsabilité des intervenants.

Ces derniers supervisent la mise en place et le déroulement des questionnaires, des entretiens et des observations de terrain qui sont assurés par les membres du « Comité technique d'évaluation », idéalement constitué d'une vingtaine d'intervenants associatifs, d'animateurs, d'ATSEM, d'enseignants et de parents.

Les intervenants pourront s'appuyer volontairement sur les équipes des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) avec l'objectif de renforcer leur expérience et leur crédibilité, enjeux majeurs de la réforme pour la collectivité.

La cohérence de la mission relève de la responsabilité des intervenants qui sont conscients des limites de l'exercice participatif :

- les acteurs ont une objectivité limitée de par leur expérience du terrain : les entretiens et observations seront effectués en duo et en dehors de leurs lieux de travail réguliers,
- les enquêtes de satisfaction peuvent être facilement instrumentalisées,

La démarche proposée est particulièrement valorisante, enclenchant un processus qualifiant qui montrera sa plus-value à moyen ou long terme.

→ 3. Les partenaires de la mise en place du PEdT associés à l'évaluation

Le commanditaire à l'initiative de la mission d'évaluation saisira le Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial et l'informer régulièrement de l'état de son avancement. Il informera également tous les partenaires, par le moyen qu'il jugera le plus adapté (cette liste des partenaires peut différer en fonction du territoire concerné) :

- Les représentants de l'Education Nationale
 - > Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.A.S.D.E.N.) qui a validé les nouveaux horaires de l'école,
 - > Les inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques, principaux de collège.
 - > Les directions d'école, les enseignants chargés de classe ou spécialisés.
- Le Préfet, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (D.D.C.S), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Conseil Général
- Le Sous-Préfet à la Ville, le coordinateur du dispositif de Réussite Educative
- Les parents, représentants des parents d'élèves ou non.
- Les enfants, fréquentant les activités municipales ou non.
- Les professionnels municipaux :
 - > Dirigeants et cadres des services Education, Scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports, Culture, Vie Associative...
 - > Animateurs, éducateurs artistiques culturels ou sportifs, ATSEM, agents techniques ou de restauration...
- Les associations de loisirs ou intervenants à l'école :
 - > Professionnels et bénévoles.
- Les associations partenaires de l'Ecole ou toute personnalité intégrée au Comité de Pilotage.



II/ Que peut-on évaluer ? (les objectifs)

Le positionnement de la mission d'évaluation est centré sur les publics et les acteurs éducatifs du territoire. Il ne s'agit aucunement de qualifier l'action de l'Etat. En revanche, les travaux du Comité de Pilotage puis de Suivi de la réforme des rythmes à l'école primaire seront utilisés, tout comme les autres sources produites par les administrations nationales.

L'évaluation pourra porter sur tout ou partie des axes suivants, selon le choix du commanditaire confirmé par le Comité de Pilotage de la mise en place du PEdT, en cohérence avec les moyens affectés à la mission et les compétences des partenaires retenus dans le Comité Technique d'évaluation ; chacun de ces axes sont autant d'objectifs qui seront interrogés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précisés dans la grille d'évaluation (cf. Annexes).

- Le Projet Educatif Territorial avec :
 - > la mise en œuvre des engagements contractuels et légaux,
 - > la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire,
 - > la continuité entre le second et le premier degré des temps scolaires et non scolaires,
 - > la continuité avec la famille lors de l'entrée à l'école et avec les structures de la Petite Enfance.
- La cohérence des interventions des partenaires :
 - > les valeurs affichées et la cohérence de leur déclinaison concrète,
 - > la dynamique collective et participative,
 - > l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue,
 - > la validation collective des parcours des enfants et des adultes.
- La qualité des activités, nouvelles ou préexistantes :
 - > leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité,
 - > leur adaptation aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire.
- Le diagnostic initial :
 - > réexamen des ressources et des besoins des enfants,
 - > inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques, à la citoyenneté.



III/ Comment peut-on évaluer ? (les moyens)

→ 1. La méthode de l'évaluation

La méthode proposée s'appuie sur la participation des différents acteurs du PEdT. L'objectif est de proposer à partir de divers axes d'évaluation plusieurs outils qui permettront de collecter les perceptions des acteurs depuis la mise en place du PEdT :

- Des enquêtes qualitatives :
 - > Entretiens semi-directifs (parents, enseignants, agents communaux...)
 - > Observations de terrain (lors des comités de pilotage et/ou de suivi du PEdT, conseil d'école, activité périscolaire (TAP)),
 - > Une enquête quantitative
- Questionnaires auprès des différents acteurs du PEdT (parents, enfants, enseignants, agents communaux...)

La méthode d'évaluation ci-dessous illustre, à titre indicatif, l'articulation des différents outils choisis. Celle-ci peut évoluer en fonction de la diversité des territoires (quartiers prioritaires ou non), de l'échelle territoriale (commune, communauté de communes, intercommunalité...), du nombre d'habitants...etc.

Exemple de méthode d'évaluation pour une ville de 50 000 habitants :

Expert d'usage	Mode de communication	Quantification		
Population et dispositifs de la ville		Entretiens	Questionnaires	Observations
Enseignants 15 écoles élémentaires	Courrier de l'Inspecteur Conseils de cycle, de Maîtres, d'école	3	Envoyer à l'ensemble ou 1/10ème de la population Un taux de réponse de 30% étant considéré comme satisfaisant	À définir
Animateurs 8 secteurs et lieux d'accueil 6 clubs thématiques	Courrier du Maire Réunion de service Réunion de projet	3		
Intervenants 60 activités	Courrier de l'employeur ou du Président si bénévole, réunion interne	3		
Parents 7 grands quartiers 47 Conseils de Quartier	Courrier commun du Maire et de l'Inspecteur, réunions de quartier, Conseils d'Ecole.	3		
Enfants 2700 d'âge élémentaire	Courrier commun du Maire et de l'Inspecteur, réunions co-animées à l'école, oral pour les plus jeunes	5		
Récapitulatif	6 courriers 2 supports d'animation de réunion réunions et conseils	12 entretiens x 1h et 5 entretiens x 15 min (enfants)	5 exemplaires de questionnaire envoyés via l'internet	observations x 1h = à définir

Les membres du Comité technique d'évaluation seront invités à partager les objectifs, les référentiels et les supports lors de sessions animées par les intervenants. Le cas échéant le dispositif d'évaluation prévu initialement sera intégré à la mission et mis en œuvre après une éventuelle adaptation.

Des enquêtes quantitatives seront menées dans la continuité des démarches entreprises pour la préparation de la rentrée 2013. Les questions prendront appui sur les éclairages collectés lors des enquêtes qualitatives (observations et entretiens). Les questionnaires comprendront des problématiques communes ainsi que des parties réservées à chaque acteur en fonction de sa place dans le PEdT.

La saisie des réponses via Internet facilite la rapidité de leur collecte de leur traitement.

Enfin, des recherches documentaires permettront d'actualiser le diagnostic initial et de valider la conformité des réalisations vis-à-vis des intentions du projet.

La méthode d'évaluation sera adaptée aux choix du commanditaire : les délais de mise en œuvre et les moyens seront d'autant plus importants que l'objectif de l'évaluation est ambitieux, tant à la fois sur le choix des axes, que sur le nombre de parties-prenantes et les moyens mis à disposition des intervenants et du Comité technique d'évaluation.

Une première réunion avec le Commanditaire puis le Comité de Pilotage de la mise en œuvre du PEdT permet de valider définitivement le format de la mission d'évaluation.



IV/ L'évaluation, un focus sur les temps d'activités périscolaires (TAP)

→ 1. Le guide de l'évaluation

En déplaçant une partie du temps scolaire au mercredi matin, de nouveaux « espaces - temps » ont été investis par les collectivités pour des activités périscolaires. Il semble intéressant de préciser le périmètre de l'évaluation de ces nouveaux temps, à condition de relier leur qualité propre à l'environnement de leur création. L'objectif de l'évaluation porterait principalement sur :

- **La continuité entre les projets scolaires, les projets d'activités et les projets des parents**
 - prise en compte du bien-être quotidien des enfants,
 - transitions préparées et vécues conjointement (lieux et temps de présence commune),
 - partage des locaux, des règles de vie.
- **La conformité à la réglementation et aux intentions affichées par l'organisateur ou dans le PEdT**
 - accessibilité à toutes les familles : tarifs, modalités d'inscription, communication...
 - continuité avec la vie collective au sein de l'école,
 - choix de l'enfant et inscription par les parents.
- **La qualité de l'activité**
 - adaptation des contenus, des méthodes, des locaux aux besoins de tous les enfants,
 - qualification des intervenants et taux d'encadrement adaptés,
 - progression pour accompagner le développement de l'enfant.
 -

→ 2. Un calendrier prévisionnel de l'évaluation du PEdT

Calendrier prévisionnel d'interventions

Phase	Date	Observation
Validation de la mission par le commanditaire	A préciser	Réunion de 2h avec élus puis avec les services
Présentation au Comité de Pilotage	1 mois plus tard	Début des entretiens et observations (3 jours)
Réunion du Comité technique d'évaluation	2 semaines plus tard	Organisation et cadrage des questionnaires (3 jours)
Accompagnement du Comité d'évaluation	1 mois plus tard	Enquêtes, entretiens et observations (6 jours)
Réunion du Comité technique d'évaluation	2 à 3 semaines plus tard	Premières synthèses (3 jours)
Présentation au Comité de Pilotage	Au moins 1 mois plus tard	Support papier et oral (2 jours)
Durée totale de l'évaluation	5 mois	



Conclusion

L'association PEP se tient prête à échanger avec les élus et salariés du commanditaire pour mettre en place cette évaluation co-construite et partagée.

L'évaluation croise volontairement différentes approches évaluatives : questionnaires, observations et entretiens. Cette complémentarité des approches, au service de l'évaluation, va permettre de recueillir les avis des usagers et leurs points de vue massifs sur les activités éducatives mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette évaluation se veut être une dynamique permettant aux professionnels de réfléchir à leurs pratiques, à les évaluer pour les faire évoluer et à intégrer un processus d'auto évaluation indispensable à une amélioration qualitative des temps scolaires et périscolaires.

L'implication des usagers et des professionnels permet de donner aux acteurs le pouvoir d'agir nécessaire à toute évaluation.

Cette évaluation apportera des résultats sur la satisfaction des enfants, des parents, des professionnels mais aussi des pistes de travail à mettre en place dès la rentrée 2014.



Auteur et contributeurs

Ce guide a été rédigé par Jean Lambret, à partir de son expérience en tant que formateur FACE PEP, sous la direction du Comité de Pilotage «Politiques Educatives de Proximité» de la FGPEP.

L'auteur

Jean LAMBRET, animateur issu de l'éducation populaire diplômé par l'Etat (D.E.F.A.) et par Sciences Po PARIS en formation continue (Trajectoire Dirigeants), est Attaché principal titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Il a exercé successivement les fonctions de Directeur-adjoint d'un centre d'accueil de classe de découverte et organisateur de centres de vacances (Croix du Bois, association Ville Verte, 1989 à 1997) puis directeur de services municipaux (service culturel à Voisins-le Bretonneux, Directeur de l'Éducation et de l'Enfance à Trappes, chargé de mission à la Direction Générale aux Clayes-sous-Bois dans les Yvelines).

Parallèlement, il intervient comme formateur pour le CNEPT (INSET d'Angers, Nancy, Montpellier), pour la faculté d'Orsay PARIS SUD 11 en Licence Professionnelle Animation et Politique de la Ville, pour la Faculté de Versailles- Saint-Quentin-en-Yvelines en Master 2 Action Publique et Développement Social Urbain et comme consultant auprès de collectivités publiques au sein du réseau PRISME <http://www.prisme-asso.org> et du Collectif des Associations Citoyennes.

Les contributeurs

Le comité de pilotage politiques éducatives de proximité de la FGPEP a participé à la réflexion générale sur la question des P.Ed.T, des territoires apprenants et plus largement sur la notion d'éducation inclusive.

L'association réseau PRISME a participé à la réflexion lors de nombreux regroupements, tables rondes et travaux divers.



ANNEXES

Bibliographie

Plusieurs référentiels pourront être utilisés comme support d'analyse et de réflexion. Quelques exemples permettent au commanditaire d'orienter l'évaluation, en fonction de ses priorités et des valeurs affichées dans son projet :

- la publication « L'école maternelle et les nouveaux rythmes scolaires », (Ministère de l'Education Nationale, novembre 2013)
- l'avis du Défenseur des Droits sur « l'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire » et ses recommandations conjointes aux services municipaux et à l'Education Nationale
- la mise en œuvre effective des droits de l'enfant à exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant (Article 12-1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant)
- la Réussite Educative généralisée à tous les quartiers pour que les équipes pluridisciplinaires de soutien investissent les services de droit commun par des parcours individualisés
- la « Diversité de l'offre en matière .../... de loisirs et d'accueil des enfants et des adolescents autour du temps scolaire » (Haut Conseil de la Famille, février 2013)
- les sources d'informations permettant de mesurer :
 - > l'égalité d'accès aux diplômes, à rechercher auprès de l'Education Nationale,
 - > l'accompagnement des Assistants de Vie Scolaire hors du temps scolaire,
 - > les contraintes professionnelles des parents et les besoins périscolaires,
 - > la reconnaissance de la pauvreté infantile.

Documents supports :

- le guide pratique des « activités périscolaires de qualité » (Ministère des Sports de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, septembre 2013)
- le guide pratique « les nouveaux rythmes à l'école primaire, édition 2014 » (Ministère de l'Education Nationale, octobre 2013)
- le guide pour un partenariat école et ALAE (DDCSPP, DSDEN et Comité JPA de l'Ariège, juin 2013)

Objectifs	Ce que l'on veut évaluer
Cohérence et participation des acteurs dans l'écriture du PEdT	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de l'écriture du PEdT • La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PEdT
Continuité et cohérence entre les temps éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue • Les transitions préparées et vécues conjointement (lieux et temps)
Coopération et échange entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs • L'implication des parents dans la mise en œuvre du PEdT
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du partenariat et échanges entre les professionnels du milieu éducatif
Les activités périscolaires (TAP)	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global • (prise en compte du bien-être de l'enfant)
	<ul style="list-style-type: none"> • La conformité à la réglementation et aux intentions affichées par l'organisateur du PEdT
	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité des activités
Diagnostic initial	<ul style="list-style-type: none"> • Réexamen du diagnostic initial • Inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques...

d'évaluation du PEdT

Exemples d'indicateurs quantitatifs	Exemple d'indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité de pilotage • Nombre de temps de concertation des acteurs • Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PEdT 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation effective de tous les acteurs du PEdT • Mise en place de groupe de travail par thématique • Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation de la mise en place (enseignants, parents...) • Prise en compte des différents acteurs dans la mise en place du PEdT
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation de l'offre avec le projet d'école et les dispositifs existants • Pertinence des nouveaux rythmes (temps de transport, temps scolaire mercredi ou samedi matin, allongement du temps méridien...) • Organisation des changements d'espaces • Possibilité d'individualisation des parcours de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de moments privilégiés associant les parents • Nombre de réunions d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des parents sur les actions mises en place prise en compte et implication des parents dans l'offre d'éducative • Communication auprès des familles de l'offre éducative • Présence effective des représentants de parents aux instances de pilotage • Satisfaction des parents sur la continuité éducative • Satisfaction des acteurs sur l'implication des parents
	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des enseignants, des animateurs, des agents communaux... sur la continuité éducative (atous/freins) • Satisfaction des enseignants, des animateurs, des agents communaux... sur la coopération entre les acteurs du milieu éducatif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants inscrits aux TAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux et règles de vie • Articulation avec les autres temps (scolaire, accompagnement scolaire...) • Respect du rythme de l'enfant (alternance temps calmes et activité) • Satisfaction des familles sur l'impact des TAP sur le comportement de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants à besoin particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilités pour les familles (tarifs, modalités d'inscription) • Accessibilité pour tous les enfants (besoins particuliers) • Choix de l'enfant et inscription par les parents
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'encadrement • Fréquence par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée des TAP par jour et par semaine • Adaptation des contenus, des méthodes, des locaux par rapport aux besoins et capacités des enfants • Adaptation des activités à la tranche d'âge de l'enfant • Diversité des activités • Qualification des intervenants
<ul style="list-style-type: none"> • Partir des indicateurs du diagnostic initial et les comparer à la mise en place effective du PEdT 	

Exemple de Guide d'entretien PEdT pour un enseignant

I/ Cohérence et participation des acteurs dans l'écriture du PEdT

- satisfaction vis-à-vis de la construction du PEdT (atouts, freins...),
- implication et/ou prise en compte dans l'écriture du PEdT (participation à des réunions...),
- satisfaction sur la place de chacun dans la construction du PEdT,
- satisfaction sur la communication autour du PEdT.

II/ Continuité et cohérence entre les temps éducatifs

- satisfaction sur la communication de l'offre globale éducative,
- satisfaction par rapport aux nouveaux rythmes scolaires (mercredi matin ou samedi, pause méridienne...),
- pertinence de nouvelle organisation vis-à-vis du temps scolaire,
- satisfaction sur la continuité entre le temps scolaire et périscolaire (apports, difficultés...),
- impact sur les enfants (apports, difficultés),
- satisfaction sur l'organisation des changements d'espaces.

III/ Coopération et échange entre les différents acteurs

- impact sur la communication avec les parents (positif, négatif...),
- satisfaction sur la place des parents dans le PEdT (apports, difficultés),
- satisfaction sur la coopération avec les autres acteurs du milieu éducatif (collectivité, animateurs, agents communaux...).

IV/ les activités Périscolaires (TAP)

- pertinence des activités périscolaires (contenu) vis-à-vis du temps scolaire,
- regard global sur ces nouveaux temps (accessibilité, respect du rythme de l'enfant, diversité...).

V/ Diagnostic Initial

- satisfaction par rapport au diagnostic initial et à la mise en place effective du PEdT (si la personne en a eu connaissance)

Talon Sociologique :

- > sexe,
- > âge,
- > diplôme,
- > fonction exacte, niveau enseigné,
- > ancienneté (profession et au sein de l'école).

Exemple de guide de Questionnaire pour un parent

Alors que nous évaluons actuellement notre projet éducatif de territoire, votre avis nous intéresse. Merci de prendre le temps de répondre à ce court questionnaire pour que nous puissions prendre en compte vos attentes et vos besoins.

NB : Merci de remplir un questionnaire par enfant.

L'école de l'enfant :

Niveau de classe de l'enfant :

I/ Cohérence et participation des acteurs dans l'écriture du PEdT

1) Avez-vous été informé(e) de la mise en place du PEdT ? (OUI/NON)

Si oui, par quel biais ? (plaquette d'information, réunion, questionnaire...)

2) Avez-vous été sollicité(e) dans la construction du PEdT ? (OUI/NON)

Si oui, comment ? (participation au comité de pilotage, à un groupe de travail, par les associations de parents d'élève...)

2) Etes-vous, tout à fait satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt pas satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de votre place dans la construction du PEdT ?

Si vous êtes plutôt pas ou pas du tout satisfait(e), merci de préciser

II/ Continuité et cohérence entre les temps éducatifs

3) Etes-vous tout à fait satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt pas satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de la communication faite sur cette nouvelle offre éducative ? (articulation temps scolaire/périscolaire, horaires...)

Si vous êtes plutôt pas ou pas du tout satisfait, merci de préciser

4) Etes-vous tout à fait satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt pas satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de la nouvelle organisation des différents temps éducatifs ? (temps scolaire le mercredi ou samedi matin, pause méridienne...)

Si vous êtes plutôt pas ou pas du tout satisfait, merci de préciser

5) Quel impact cette nouvelle organisation opère sur votre enfant ? (très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif, très négatif)

Merci de préciser

III/ Coopération et échange entre les différents acteurs

6) Quel est, selon vous l'impact du PEdT sur vos échanges avec les enseignants ? (très positif, plutôt positif, plutôt négatif, très négatif)

Merci de préciser.....

7) Quel est, selon vous l'impact du PEdT sur vos échanges avec les autres acteurs du milieu éducatif (animateurs, agents communaux...)? (très positif, plutôt positif, plutôt négatif, très négatif)

Merci de préciser.....

8) Quel est, selon vous l'impact du PEdT sur votre place dans le milieu éducatif ? ((très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif, très négatif)

Merci de préciser.....

IV/ les activités Périscolaires (TAP)

9) Etes-vous tout à fait satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt pas satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de la diversité des activités périscolaires proposées ?

Si vous êtes plutôt pas ou pas du tout satisfait, merci de préciser.....

10) Considérez-vous que les activités sont adaptées à votre enfant ? (OUI/NON)

Si non, merci de préciser.....

11) Considérez-vous que les activités périscolaires sont accessibles (tarifs) ? (OUI/NON)

12) Avez-vous rencontré des difficultés pour inscrire votre enfant aux activités ? (OUI/NON)

13) Quel est l'impact de ces activités sur votre enfant ? (très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif, très négatif)

Merci de préciser.....

Remarques :

.....

.....

.....

Merci de votre participation.



Les PEP

LA SOLIDARITÉ EN ACTION

Les PEP : près de 100 ans d'innovations sociales

Les PEP ont été fondés en 1915 pour venir concrètement en aide à 300 000 orphelins de la Grande Guerre et sont reconnus d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

Dès 1925, les PEP ouvrent leur champ d'action vers les enfants et les jeunes délaissés, oubliés, exclus.

Aujourd'hui, les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

Les PEP : deux valeurs de référence

La solidarité et la laïcité sont au coeur des valeurs du mouvement des PEP depuis ses origines. Elles donnent force et sens à son engagement tout au long de son histoire.

Les PEP : un projet 2012-2017

Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous et de toutes à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).

« Notre projet met au premier plan de nos activités l'accompagnement de la personne, dimension transversale à l'ensemble de nos secteurs. Cette prise en considération de la personne dans sa globalité constitue le principe de cohérence, clé de l'opérationnalité de chacune des actions conduites par notre réseau. Elle s'exerce avant tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie librement défini, au coeur des préoccupations et de l'action. Les établissements et services PEP sont ainsi les interlocuteurs et les partenaires de la personne accompagnée (enfants, jeunes, adultes, familles) ou de son représentant légal. »

Projet fédéral 2012-2017, téléchargeable sur le site www.lespep.org.

Les PEP, mouvement reconnu d'utilité publique

Agréé :

- Jeunesse et éducation populaire
- Association complémentaire de l'École
- Fédération de vacances (depuis le 7 avril 1945)
- Agrément Tourisme délivré par Atout France depuis le 28/06/2011